

## **Lettre d'information agriculture CCE Juillet 2024**

### **Le nouveau Cercl'Agricole**

La CCE se repositionne à l'interface entre l'environnement et l'agriculture : L'Assemblée de printemps de la CCE a confirmé la création du nouveau Cercl'Agricole. Il réunit comme auparavant les collaborateurs et collaboratrices des services cantonaux de l'environnement qui appliquent le droit environnemental dans l'agriculture. Avec un règlement d'organisation, le Cercl'Agricole adapte sa forme d'organisation aux autres Cercles de la CCE. Une évolution vers une association est possible à un stade ultérieur.

Le nouveau Cercl'Agricole souhaite poursuivre ce qui a fait ses preuves, continuer à soutenir les cantons dans l'application harmonisée du droit environnemental dans l'agriculture et développer des positions sur des thèmes stratégiques. La mise en réseau des spécialistes cantonaux est également au premier plan : des manifestations et des congrès doivent permettre d'intensifier les échanges.

L'actuel groupe de travail stratégique environnement et agriculture (Strategische Arbeitsgruppe Umwelt und Landwirtschaft, SAUL) devient le comité du Cercl'Agricole. Le groupe de travail agriculture et écologie (Arbeitsgruppe Landwirtschaft und Ökologie, AG L&Ö) est rattaché au nouveau Cercl'Agricole – par ailleurs, rien ne change. En outre, il est prévu de créer un nouveau groupe de travail sur les produits phytosanitaires.

Outre le Cercl'Agricole, d'autres cercles de la CCE s'occupent de thèmes d'interface avec l'agriculture (par exemple le Cercl'Air, le Cercle Sol et le Cercle Climat). La répartition fondamentale des thèmes, telle qu'elle existe actuellement, ne sera pas modifiée.

### **Save the date : Journée sur les mesures dans les aires d'alimentation le 11 mars 2025**

La première journée du Cercl'Agricole est consacrée aux mesures dans les aires d'alimentation. Elle aura lieu le 11 mars 2025, toute la journée, à Berne. Le programme détaillé et les modalités d'inscription suivront.

### **Politique agricole 2030+**

L'OFAG élabore actuellement la politique agricole 2030+ (PA30+) sur la base d'une motion ([Lien : motion 22.4251 de la CER-E](#)). Les exigences de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 seront prise en compte. Une transformation globale du système alimentaire est visée, pour que les modes de production et de consommation durables puissent se renforcer mutuellement.

La DTAP est également représentée dans le groupe d'accompagnement de la PA30+. Elle se concerta avec les deux conférences spécialisées concernées CCE et CDPNP.

### **Distances minimales par rapport aux installations d'élevage**

En 2022, l'OFEV et l'OFAG ont informé la DTAP et la CCE de la suspension des travaux relatifs à une réglementation consécutive au rapport FAT 476 sur les distances minimales par rapport aux installations d'élevage traditionnel et à celles d'élevage intensif, conformément à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) devant d'abord être révisée, une aide à l'exécution ne pourrait être élaborée qu'ensuite. L'élaboration d'une aide à l'exécution par les cantons, sur la base du projet existant, est toutefois possible. L'OFEV a promis son soutien dans ce domaine. Le 6 septembre 2023, une table ronde a été organisée avec des représentants de la CCE et du Cercl'Air afin d'évaluer la situation. Lors de l'assemblée d'automne de la CCE du 17 novembre 2023, le Cercl'Air a été chargé de clarifier les bases méthodologiques et d'élaborer une recommandation d'exécution « Distance minimale aux installations d'élevage d'animaux ». Le groupe de travail responsable du Cercl'Air, composé de représentant(e)s de différents cantons et de l'OFEV, s'est déjà réuni pour une première séance au cours de laquelle il a dressé un état des lieux des questions en suspens. Le projet doit être porté à la connaissance de la CCE, mais ne doit pas être consolidé pour l'instant avec la Conférence suisse des aménagistes cantonaux et la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux. Il pourrait également servir de base à une future aide à l'exécution de l'OFEV.

### **Nouvelles fiches techniques**

- En collaboration avec AGRIDEA, la fiche « Mon entreprise est-elle prête pour le contrôle de la protection des eaux ? » a été remaniée et complétée par des illustrations. Elle est disponible sur le site d'AGRIDEA.  
[Lien : Fiche technique protection des eaux en agriculture](#)
- AGRIDEA élabore une fiche d'information sur la gestion des fosses septiques dans les surfaces agricoles utiles dans le but d'éviter les apports d'engrais et de PPh.  
[Lien : Fiche technique prévention des apports d'engrais et de produits phytosanitaires](#)